



Résiliation d'un devis travaux

Par **sombretsombret**, le **09/10/2013** à **12:55**

Bonjour,

Voici mon problème :

J'ai accepté un devis pour une cheminée 17/07/2013 pour une démolition de l'existante en 08/2013 et une pose de la nouvelle fin 09/2013 avec un acompte de 2000 €.

A ce jour la démolition a été faite dans les délais, mais la pose toujours pas et le prestataire ayant une attitude pour le moins préoccupante je souhaiterais résilier le devis.

Est ce que je peux agir dans ce sens, en demandant le remboursement de l'acompte déduction faite des travaux de démolition effectués et qui étaient chiffrés sur le devis, sachant que les conditions inscrites au dos du devis stipulent :

"Les livraisons sont opérées en fonction des disponibilités, et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible.

Tous cas de force majeure (tant qu'elle persiste) décharge le vendeur de son obligation de livraison."

Le vendeur aujourd'hui me dit qu'il lui manque un élément de décor de la cheminée, je lui ai demandé d'installer sans ce décor ce qui est possible, et il me répond sans aucune gêne, qu'il ne fera rien parce qu'il est engagé sur la foire d'exposition à venir dans notre ville.

De mon côté je suis également engagé avec mon poseur de plafond tendu qui devait intervenir et qui doit reporter.....

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement